# En 2020, des séjours touristiques principalement chez des proches ou en résidence secondaire

Insee Première • n° 1893 • Février 2022

Entre 2019 et 2020, en raison de la crise sanitaire, les résidents de France métropolitaine ont réduit leurs voyages de 29 %, soit 345 millions de nuitées en moins.

Les voyages à l'étranger, qui représentaient près d'un quart des nuitées en 2019, sont les plus touchés. Les voyages en France deviennent largement majoritaires et représentent 9 nuitées sur 10 en 2020.

Pour leurs séjours à motif personnel en France, les touristes ont privilégié l'hébergement non marchand (en famille, chez des amis, en résidence secondaire, etc.) qui rattrape son niveau de 2019 dès la fin du premier confinement, contrairement à l'hébergement marchand (hôtel, résidence, location auprès d'un particulier, etc.). Malgré un rebond au cours de l'été, les nuitées des résidents en hébergement marchand chutent de 21 % en 2020. L'hôtellerie subit non seulement la baisse des déplacements personnels, mais aussi les conséquences de la limitation des voyages professionnels. Les nuitées professionnelles en 2020 sont en repli chaque mois par rapport à 2019.

**Avertissement** : les données mobilisées dans cette étude renvoient aux nuitées touristiques déclarées par les résidents de France métropolitaine, sur l'ensemble des hébergements touristiques, hébergements marchands ou non marchands.

En 2019, à l'occasion de **déplacements touristiques**, que ce soit pour **motif personnel ou professionnel**, les **résidents** de France métropolitaine ont réalisé 1 194 millions de **nuitées** ► **sources**. Si ce niveau est proche de celui de 2018, il est en revanche bien supérieur au niveau observé ensuite en 2020. La crise sanitaire a en effet profondément bouleversé les habitudes touristiques. Les résidents déclarent 345 millions de nuitées de moins qu'un an auparavant, soit – 29 % ► **figure 1**. C'est surtout en avril, puis en mai et en novembre, que la chute des nuitées entre 2019 et 2020 est la plus marquée. Les restrictions nationales et internationales de déplacement expliquent que seules 6 millions de nuitées sont enregistrées en avril 2020, contre 93 millions un an auparavant. Ce mois d'avril 2020, les déplacements des résidents se limitent à des séjours chez les proches ou en résidence secondaire, le nombre de nuitées en **hébergement marchand** étant alors proche de zéro.

## Le nombre de nuitées à l'étranger chute de 70 %

Avant la crise sanitaire de Covid-19, les **voyages** des résidents à l'étranger représentaient une part significative des déplacements touristiques. En 2019, les résidents ont ainsi passé 272 millions de nuitées en dehors de la France, que ce soit pour motif personnel ou pour les affaires, soit 23 % des nuitées de l'année. Les pays européens frontaliers sont les destinations les plus plébiscitées par les résidents, avec en tête l'Espagne, qui devance sensiblement l'Italie, puis le Portugal. Ces trois pays rassemblent à eux seuls 30 % des nuitées passées à l'étranger. Les résidents voyageant à l'étranger s'y rendent majoritairement en avion et y logent à l'hôtel.

### ► 1. Nombre de nuitées selon le mode d'hébergement, la destination et le motif du voyage en 2019 et 2020

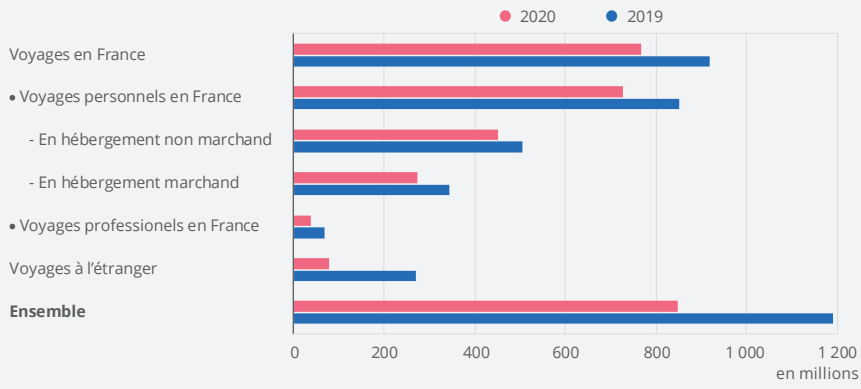


**Note** : les voyages mixtes, dont le motif est à la fois professionnel et personnel, sont comptabilisés avec les voyages professionnels.
**Lecture** : en France, en 2020, les résidents métropolitains ont passé 849 millions de nuitées en voyages touristiques, contre 1 194 millions en 2019.
**Champ** : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire de 15 ans ou plus.
**Source** : Insee, enquête Suivi de la demande touristique (SDT).

À la suite des mesures sanitaires, de la fermeture des frontières et de la suspension de certains vols, les résidents ont considérablement réduit leurs déplacements à l'étranger. En 2020, ils diminuent leur nombre de nuitées de 191 millions, soit une baisse de 70 %. Toutes les destinations subissent une baisse d'une ampleur équivalente, de l'ordre de 90 % au 2e trimestre, 70 % au 3e trimestre et 80 % au 4e trimestre de 2020.

## 9 nuitées de résidents sur 10 passées en France en 2020

Les nuitées à l'étranger, tous motifs confondus, qui représentaient 23 % des nuitées en 2019, n'en représentent plus que 9 % en 2020. Les résidents ont privilégié les séjours touristiques en France, pour 9 nuitées touristiques sur 10 en 2020, très majoritairement pour des déplacements personnels.

En nombre, les nuitées touristiques pour motif personnel en France diminuent entre 2019 et 2020. En proportion, elles deviennent encore plus majoritaires au sein des voyages touristiques, représentant 86 % des nuitées.

## L'hébergement non marchand résiste mieux à la crise

En 2020, les touristes de France métropolitaine se sont repliés sur l'**hébergement non marchand**. Avec 506 millions de nuitées en 2019, les séjours touristiques pour motif personnel en France dans un hébergement non marchand étaient déjà plébiscités ► **figure 2**. Il s'agit pour les trois quarts de nuitées chez des proches, famille ou amis, pour un quart dans une résidence secondaire du foyer. En 2019, les résidents choisissent une fois et demie plus souvent un hébergement non marchand plutôt qu'un hébergement marchand pour leurs séjours personnels en France. Cette tendance s'amplifie en 2020 : 62 % des nuitées en France sont passées chez des amis, dans la famille ou en résidence secondaire, contre 59 % en 2019. Plus de la moitié des nuitées touristiques de l'année sont le fait de voyages pour motif personnel en hébergement non marchand. Le repli des séjours en hébergement non marchand est ainsi resté contenu avec – 11 % de nuitées en un an, soit 54 millions de nuitées en moins. L'essentiel de la baisse porte sur le mois d'avril 2020 avec un déficit de 38 millions de nuitées par rapport à l'année précédente, puis dans une moindre mesure sur le mois de novembre (– 19 millions) ► **figure 3**. Sur les autres mois de l'année, les nuitées en hébergement non marchand diminuent de manière moins marquée. Elles augmentent même par rapport à 2019 dès la sortie du premier confinement, au mois de juin, et enregistrent une embellie significative en juillet (+ 10 millions) et en août (+ 7 millions).

## L'hébergement marchand chute en 2020

En 2019, les résidents ont passé 347 millions de nuitées en hébergement marchand en France, à l'occasion de leurs voyages pour motif personnel. Sur l'ensemble des nuitées touristiques, cela représente 3 nuitées de résidents sur 10. Parmi les différents modes d'hébergement proposés, la location de logements *via* des particuliers, les gîtes et chambres d'hôte sont arrivés en tête avec 147 millions de nuitées. Les campings et autres hébergements de plein air, privilégiés pour des séjours plus longs et en famille, ont enregistré 86 millions de nuitées. L'hôtellerie, moins fréquemment choisie pour les voyages personnels, a comptabilisé 62 millions de nuitées en 2019, soit légèrement plus que les séjours en résidence de tourisme (52 millions de nuitées), généralement plus coûteux.

En 2020, les mesures administratives liées à la crise sanitaire ont imposé des contraintes sur les établissements d'hébergement. Pour leurs voyages personnels, les résidents de France métropolitaine ont réduit leur fréquentation de l'hébergement marchand de 71 millions de nuitées en un an, soit une baisse de 21 %.

L'hôtellerie enregistre la plus forte baisse (– 28 %), une grande majorité des établissements étant fermés durant le premier confinement. La fréquentation des campings a également fortement diminué (– 26 %), la crise sanitaire ayant débuté peu

### ► 2. Nuitées pour motif personnel en France selon le mode d'hébergement en 2019 et 2020

| | Nuitées 2019 (en millions) | Part 2019 (en %) | Nuitées 2020 (en millions) | Part 2020 (en %) | Évolution 2019-2020 (en %) | Contribution à la baisse totale (en points) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **En hébergement non marchand** | **506** | **59** | **452** | **62** | **– 11** | **– 6** |
| Famille, amis et autre hébergement non marchand | 386 | 45 | 342 | 47 | – 11 | – 5 |
| Résidence secondaire | 120 | 14 | 110 | 15 | – 9 | – 1 |
| **En hébergement marchand** | **347** | **41** | **276** | **38** | **– 21** | **– 9** |
| Hôtel | 62 | 8 | 45 | 6 | – 28 | – 2 |
| Camping | 86 | 10 | 64 | 9 | – 26 | – 3 |
| Location, gîte ou chambre d'hôte | 147 | 17 | 124 | 17 | – 16 | – 3 |
| Autre hébergement marchand | 52 | 6 | 43 | 6 | – 16 | – 1 |
| **Ensemble** | **853** | **100** | **728** | **100** | **– 15** | **– 15** |

**Note** : les voyages mixtes, dont le motif est à la fois professionnel et personnel, sont comptabilisés avec les voyages professionnels.
**Lecture** : en France, en 2019, les résidents métropolitains ont passé 120 millions de nuitées en résidence secondaire lors de voyages touristiques à motif uniquement personnel. En 2020, elles ont diminué de 9 %, soit une contribution à la baisse totale de 1 point.
**Champ** : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire de 15 ans ou plus.
**Source** : Insee, enquête Suivi de la demande touristique (SDT).

### ► 3. Variation mensuelle 2019-2020 du nombre de nuitées en France

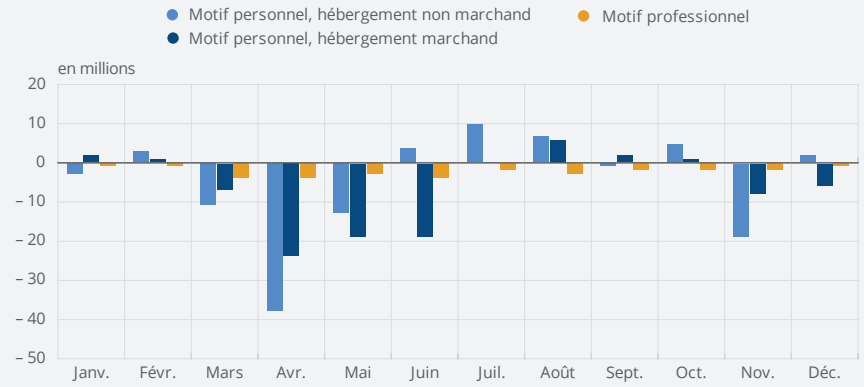


**Note** : les voyages mixtes, dont le motif est à la fois professionnel et personnel, sont comptabilisés avec les voyages professionnels.
**Lecture** : en France et pour leurs séjours personnels, les résidents métropolitains ont passé 24 millions de nuitées touristiques de moins en hébergement marchand en avril 2020 qu'en avril 2019.
**Champ** : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire de 15 ans ou plus.
**Source** : Insee, enquête Suivi de la demande touristique (SDT).

avant l'entame de la saison de l'hébergement de plein air. Les nuitées passées chez des particuliers ou en gîte, de même qu'en résidence de tourisme, diminuent aussi, mais de façon plus limitée (– 16 %).

## Rebond nuancé de l'hébergement marchand en juillet et août 2020

Les séjours pour motif personnel en hébergement marchand en France ont commencé à diminuer en mars, pour atteindre des valeurs proches de zéro en avril et en mai 2020. Lors de cette période de premier confinement en France, le repli du nombre de nuitées dépasse 90 %. À la sortie du premier confinement, alors que les nuitées en hébergement non marchand retrouvent leur niveau de l'année précédente, celles en hébergement marchand restent en repli. En juin, le déficit de nuitées avoisine 19 millions. Avec 54 millions de nuitées enregistrées en juillet 2019 comme en juillet 2020, l'hébergement marchand en France ne retrouve son niveau qu'à partir de juillet, au moment des grandes vacances. Si les nuitées déclarées au mois d'août sont plus nombreuses que l'année précédente, l'augmentation reste modérée au regard des baisses enregistrées au 2e trimestre. Au total, au 3e trimestre 2020, les nuitées en France en hébergement marchand augmentent de 4 % par rapport au même trimestre de 2019. Le regain hôtelier (+ 48 % en août) n'a pas compensé la baisse des nuitées en campings. Avec le deuxième confinement et la fermeture des stations de sports d'hiver, les résidents ont fortement réduit leurs séjours en hébergement marchand au 4e trimestre, le nombre de nuitées recule de 89 % en novembre et de 53 % en décembre.

## Une baisse durable des voyages professionnels

Si les résidents ont moins fréquenté les hébergements marchands en France en 2020 du fait de la baisse de leurs voyages personnels, ils y ont eu aussi moins recours dans un contexte de réduction des déplacements professionnels imposé par la crise sanitaire. L'hébergement marchand, en particulier l'hôtellerie, est en effet le mode d'hébergement caractéristique des voyages d'affaires. En 2019, les résidents déclarent avoir passé 69 millions de nuits hors de leur domicile dans le cadre de leurs déplacements professionnels dont près de la moitié à l'hôtel, 21 % dans un autre type d'hébergement marchand et 32 % dans un hébergement non marchand, le plus souvent chez un proche.

En 2020, les résidents déclarent 40 millions de nuitées professionnelles en France, soit une diminution de 42 % par rapport à 2019. Cette baisse concerne particulièrement l'hôtellerie, avec 16 millions de nuitées de moins en 2020 par rapport à 2019. La crise sanitaire a en effet limité les déplacements professionnels, dont certains ont pu être compensés par un recours aux téléconférences. En outre, les hôtels et autres hébergements marchands ont été majoritairement fermés au gré de l'évolution de la pandémie.

Dès mars 2020, les nuitées professionnelles sont en forte diminution par rapport 2019, avec une baisse importante au 2e trimestre (– 70 %). Malgré l'allègement des mesures sanitaires en mai, les nuitées professionnelles n'ont pas connu de rebond au cours de la deuxième partie de l'année 2020. Elles sont restées très en deçà des niveaux de 2020, au 3e trimestre (– 38 %) ainsi qu'au 4e (– 28 %).

Le développement du télétravail et des réunions à distance semblent avoir modifié les pratiques en matière de déplacements professionnels.

## En 2020, le quart Sud-Est reste la destination privilégiée des Français

Les difficultés, voire l'impossibilité de voyager à l'étranger, ont sans doute favorisé les voyages personnels en France au cours de l'été 2020. En juillet-août, les résidents ont déclaré 17 millions de nuitées en hébergement non marchand et 6 millions de nuitées en hébergement marchand de plus qu'en 2019. Comme en 2019, les résidents français ont privilégié le **Sud-Est** pour leurs voyages pour motif personnel. Le Sud-Est rassemble en 2020,

### ► Encadré - En 2020, 14 millions de résidents ne sont pas partis en voyage

En 2019, parmi les résidents âgés de 15 ans ou plus, 41 millions avaient réalisé au moins un voyage pour motif personnel au cours de l'année et 11 millions n'étaient pas partis, soit un taux de départ proche de 79 %. En 2020, dans un contexte sanitaire peu favorable aux déplacements, le taux de départ des résidents a diminué de 6 points pour s'établir à 73 % ► **figure**. En 2020, 14 millions de personnes n'ont pas du tout voyagé, soit 3 millions de personnes de plus que l'année précédente.

La propension à partir en voyage dépend ainsi du contexte économique ou sanitaire, mais est aussi liée à d'autres caractéristiques de l'individu ou de son foyer. Le taux de départ en voyage augmente fortement avec le revenu. En 2019, 54 % des personnes pour lesquelles le **revenu disponible** du ménage est inférieur à 1 500 euros par mois sont partis, contre 91 % de celles pour lesquelles il excède 3 800 euros. Ces inégalités n'ont pas été profondément modifiées pendant la crise sanitaire : en 2020, le taux de départ a baissé d'environ 6 points quelle que soit la tranche de revenu des individus.

Le taux de départ varie également selon l'âge. Les personnes les plus âgées sont celles qui voyagent le moins. En 2019, seules 67 % des personnes âgées de 70 ans ou plus ont voyagé au cours de l'année, contre 82 % des personnes âgées de 35 à 44 ans, pour qui le taux de départ annuel est le plus élevé. La crise sanitaire a creusé ces écarts. Le taux de départ des plus âgés a deux fois plus reculé que pour l'ensemble de la population. En 2020, le nombre de personnes âgées de 70 ans ou plus n'ayant pas voyagé augmente de plus d'un tiers.

#### Taux de départ pour motif personnel selon l'âge

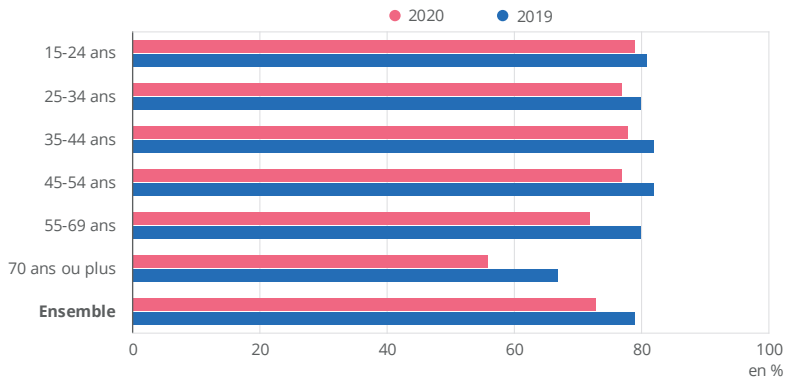


**Note** : les voyages mixtes, dont le motif est à la fois professionnel et personnel, sont comptabilisés avec les voyages professionnels.
**Lecture :** parmi les résidents métropolitains âgés de 55 à 69 ans, 72 % ont réalisé au moins un voyage pour motif personnel en 2020, contre 80 % en 2019.
**Champ** : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire de 15 ans ou plus.
**Source** : Insee, enquête Suivi de la demande touristique (SDT).

37 % des nuitées en France, loin devant le **Nord-Ouest** (25 %), ou encore le **Sud-Ouest** (20 %).

Sur l'année 2020, les **quatre grandes zones géographiques de province** sont modérément touchées par le recul de la fréquentation touristique. En France métropolitaine, l'Île-de-France fait toutefois figure d'exception, particulièrement touchée par la crise sanitaire : les nuitées y ont diminué de 33 % en un an, soit de 13 millions. Le recul est encore plus marqué dans les **DOM** avec les limitations du transport aérien. Les nuitées y ont chuté de 47 %. Les restrictions des transports collectifs en 2020 ont conforté le transport individuel, déjà très majoritairement utilisé pour les déplacements touristiques en France : il représente 84 % des nuitées en 2020, contre 82 % en 2019.

**Mélanie Chassard, Stéphane Vigneau (Insee).**

Retrouvez plus de données en téléchargement sur **www.insee.fr**

## ► Sources

Les précédentes études de l'Insee sur le tourisme portaient sur la majeure partie de l'hébergement marchand (hôtels, campings, résidences de tourisme, villages vacances et auberges de jeunesse) concernant l'ensemble des touristes (qu'ils résident en France ou à l'étranger). Ici la source utilisée est l'**enquête sur le suivi de la demande touristique** (SDT) qui permet d'estimer le nombre de nuitées passées par les résidents de France métropolitaine dans l'ensemble des hébergements de France métropolitaine, marchands ou non marchands, dans les DOM et à l'étranger, à partir de leurs déclarations. L'Insee en a pris la responsabilité en 2020, à la suite de la direction générale des entreprises (DGE). Les méthodes de correction de la non-réponse ont été revues afin d'améliorer l'estimation du nombre de nuitées et de voyages. Cette refonte conduit à rehausser les niveaux des estimations par rapport aux statistiques publiées antérieurement par la DGE, mais ne modifie pas les analyses en matière d'évolutions. La documentation sur cette refonte est en cours de réalisation et sera prochainement accessible sur le site de l'Insee.

L'unité de mesure retenue dans cette étude est la nuitée, pour tous les voyages ou séjours touristiques des résidents.

## ► Pour en savoir plus


- **Eurostat,** "Tourism nights booked online drop by almost 50% in 2020", December 2021.
- **Ulrich A.,** « En 2019, Paris et Nice dans le top 10 des villes les plus fréquentées de l'Union européenne », *Insee Première* n° 1879, novembre 2021.
- **Dangerfield O., Mainguené A.,** « Chute de fréquentation en 2020, rebond à l'été notamment dans les campings », *Insee Focus* n° 235, mai 2021.
- **Insee,** « Durant l'été 2020, les dépenses touristiques en France des résidents ont retrouvé leur niveau de l'an passé », *Note de conjoncture*, octobre 2020.


## ► Définitions

Le **tourisme** comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

Un **déplacement pour motif professionnel** est un déplacement réalisé dans le cadre d'une activité professionnelle en dehors de l'environnement habituel de travail : par exemple dans le cadre de congrès, colloque, séminaire, foire, exposition, participation à une réunion, visite à un client, formation professionnelle, etc. Cela exclut les déplacements des personnes exerçant une activité professionnelle dans un moyen de transport : pilote d'avion, conducteur de train ou d'autocar, personnel de bord, etc. Un individu sort de son environnement habituel dès qu'il est dans l'un des cas suivants : il effectue un déplacement au moins une nuitée à l'extérieur de son domicile, ou à plus de 100 km de son domicile dans le cas d'un déplacement à la journée, ou bien il se rend dans sa résidence secondaire, ou bien il se rend à l'étranger.

Un **déplacement pour motif personnel** est un déplacement pour un autre motif que professionnel.

Les **résidents** sont les personnes, quelle que soit leur nationalité, qui ont leur domicile principal en France. L'enquête SDT interroge uniquement les résidents de France métropolitaine.

Le nombre de **nuitées** correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit. Dans cette étude, on comptabilise ainsi toutes les nuitées touristiques des résidents, en hébergement marchand ou non marchand.

Le **voyage** est défini comme tout départ du domicile, avec retour à celui-ci et au moins une nuit passée en dehors. Le motif ou la raison du déplacement peuvent être personnels ou professionnels (à l'exception des déplacements des VRP, personnels roulants ou navigants et des nuits passées à l'hôpital, clinique ou caserne).

Un **hébergement marchand** est un hébergement payant tel qu'un hôtel, une pension de famille, une résidence de tourisme, une location de vacances (y compris par l'intermédiaire d'une plateforme de réservation internet), etc.

Un **hébergement non marchand** est un hébergement non-payant, en résidence secondaire, en famille, chez des amis ou tout autre type d'hébergement non marchand.

Dans cette étude, les destinations touristiques en France ont été regroupées en **quatre grandes zones géographiques de province**, l'Île-de-France et les DOM. Le quart **Nord-Ouest** regroupe les régions Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire. Le quart **Nord-Est** regroupe les régions Hauts-de-France, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté. Le quart **Sud-Est** regroupe les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse et les départements de l'ancienne région Languedoc-Roussillon. Le quart **Sud-Ouest** regroupe la région Nouvelle-Aquitaine et les départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées. Les destinations vers les départements d'outre-mer **(DOM)** sont rassemblées dans un groupe à part.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

**Direction générale :**
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

**Directeur de la publication :**
Jean-Luc Tavernier

**Rédaction en chef :**
B. Lhommeau,
S. Pujol

**Rédaction :**
A. Saint-Ourens,
P. Glénat

**Maquette :**
R. Pinelli Vanbauce,
B. Rols

@InseeFr
**www.insee.fr**

**Code Sage :** IP221893
ISSN 0997 – 6252
© Insee 2022
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

Insee